

# BLÉ

## Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 160 JANVIER 2004

## H U M E U R D E B L É

### POSITION INTENABLE

La loi de Finances rectificative pour 2003 aura décidément traité les producteurs de céréales de manière particulièrement abusive.

Cette loi permet à l'Etat, en même temps qu'il va ponctionner les fonds d'ARVALIS, de s'appropriier aussi la quasi-totalité des réserves de l'ONIC (Office National Interprofessionnel des Céréales). Pour se justifier lors des débats, le Gouvernement a fait valoir que les dites réserves étaient excessives, voire inutiles. Pourtant, il a obtenu dans cette même loi de Finances rectificative que soit reconduite à l'identique la taxe de 0,36 €/ tonne prélevée aux pro-

ducteurs de céréales pour financer l'Office. Seule différence, il s'agira d'une taxe fiscale et non parafiscale. L'Etat souhaite donc apparemment que l'Office retrouve un niveau de réserve " excessif ". Pour pouvoir se servir à nouveau un jour, peut être ?

Les producteurs de céréales, qui vont par ailleurs devoir financer les actions d'Intercéréales, interprofession toute nouvellement reconnue, ne l'entendent pas ainsi, d'autant qu'ils sont les seuls agriculteurs à pourvoir au budget d'un Office. La position de l'Etat est intenable.

### MARCHÉS

#### NOUVELLE DISPUTE ENTRE CANADIENS ET AMÉRICAINS AU SUJET DU BLÉ

La Canadian Wheat Board (CWB), organisme qui détient le monopole de la commercialisation du blé canadien, a récemment fait état d'une perte de 85,4 millions de \$ canadiens sur le blé Hard Red Spring durant la campagne céréalière 2002/2003 (1/7/02-30/6/03). Le prix de vente de ce blé a en effet été inférieur de 9,86 \$/tonne au prix payé aux producteurs en début de campagne, le CWB expliquant qu'il a subi la concurrence des pays de l'ex-URSS et la hausse du dollar canadien.

Comme la perte subie sera épongée par le gouvernement fédéral canadien -c'est prévu par la loi- la Commission du blé du Dakota du Nord, organisme de promotion et de lobbying au service des producteurs de cet Etat américain, crie au scandale. Pour elle, cette démarche équivaut à une subvention à l'exportation.

Le CWB rétorque en soulignant le caractère exceptionnel de sa perte -la première depuis 1990/91- et en comparant la subvention attendue du gouvernement canadien avec les subventions de marketing loan américaines. Il met en exergue la régularité et l'abondance de ces aides (740 M \$ CAN par an depuis 5 ans) qui permettent aux farmers de vendre à bas prix.

Source : Agri-US Analyse

### FILIÈRES

#### BIOCARBURANTS : CAP SUR LA LOI D'ORIENTATION POUR LES ÉNERGIES

À la suite de l'adoption de la loi de Finances rectificative pour 2003, le bio-éthanol incorporé directement dans les essences bénéficiera désormais en France d'une exonération fiscale comme l'éthanol servant à produire l'ETBE. Les sénateurs ont confirmé le vote des députés en ce sens. En 2004, seulement 12 000 tonnes de bio-éthanol pourront être incorporées directement dans les essences. En effet, la ligne budgétaire consacrée à la défiscalisation partielle du bio-éthanol porte sur un volume de 103 000 tonnes, dont 91 000 seront en principe affectées à la production d'ETBE.

Il est maintenant clair que la voie de l'incorporation directe est indispensable pour permettre l'incorporation de 5,75 % de bio-éthanol dans les essences en 2010, objectif indiqué par la réglementation européenne. Mais, pour atteindre ce taux, il faut arithmétiquement 1,2 million de tonnes supplémentaires de bio-éthanol, à utilisation d'essence constante. Soit 100 fois plus que les 12000 t ci-dessus.

Cela suppose la construction de 4 ou 5 nouvelles unités de production. Un cadre réglementaire favorable est également indispensable. L'aptitude de l'Etat à augmenter très substantiellement son enveloppe de défiscalisation du bio-éthanol étant limitée, il sera nécessaire que la prochaine loi d'orientation pose le principe d'une incorporation obligatoire de bio-carburants dans les carburants.

#### UN ACCORD INDUSTRIEL DÉTERMINANT POUR L'AVENIR DU RIZ CAMARGUAIS

UNIGRAINS, l'établissement financier des céréaliers, a décidé d'accompagner le groupe coopératif Sud-Céréales et Soufflet Alimentaire (filiale du Groupe Soufflet spécialisée dans la commercialisation du riz et des légumes secs) dans l'accord de partenariat qu'ils ont conclu fin décembre.

Sud Céréales est le leader français de la collecte de riz -il traite 60% de la production nationale- et Soufflet Alimentaire le leader européen de la commercialisation de cette céréale, avec 110 000 tonnes de riz paddy (riz à l'état brut) vendues annuellement à la grande distribution, à la restauration hors foyer et à l'industrie. L'accord porte sur la construction en Arles d'une usine d'un coût de 13 millions d'€ qui assurera l'ensemble du processus de transformation du riz (décorticage, blanchiment, étuvage) à la place des anciennes installations de Sud Céréales d'Arles et de St Gilles (Gard). Cette usine, qui sera à l'échelle des dernières unités construites en Grèce et en Italie, devrait permettre de traiter 80 000 tonnes de riz paddy en 2005-2006, au lieu de 50 000 t pour les anciennes installations. La capacité de l'unité d'étuvage, qui fera appel aux technologies les plus récentes, sera de 50 000 tonnes.

La réforme de l'organisation européenne du marché du riz est loin d'être étrangère à cet accord. En mettant davantage la filière en prise avec le marché, les nouvelles règles communautaires lui imposent d'être plus performante dans



la transformation du riz et dans la commercialisation des produits qui en sont issus. C'est d'autant plus essentiel pour les céréaliers camarguais que la culture du riz est incontournable compte tenu de la salinité des sols.

## REVENU

### REVENU 2003 : -1% EN CÉRÉALES SELON LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Les revenus des exploitants et autres actifs non salariés auraient baissé de 1% en 2003 sur les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux, selon le Ministère de l'Agriculture (Comptes prévisionnels de l'Agriculture pour 2003 publiés le 17/12/03).

C'est l'écueil permanent des moyennes nationales, ces prévisions ne permettent évidemment pas d'appréhender la situation de nombreux producteurs durement affectés par le gel et la sécheresse la saison passée, ni, à l'inverse, celle des agriculteurs de régions beaucoup moins affectées.

Le chiffre global de -1% a été obtenu à partir des principales hypothèses suivantes de recettes et de charges : baisse de 21,3 % des récoltes de céréales et hausse moyenne de 16,2% de leurs prix à la livraison ; reculs respectifs de 10% et 5% des utilisations de produits phytosanitaires et d'engrais, les prix de ces produits ayant été stables.

## ENVIRONNEMENT

### ENGRAIS AZOTÉS : AMÉLIORATION RÉGULIÈRE DES PRATIQUES

Le fractionnement des apports d'engrais azotés n'a cessé de progresser entre 1995 et 2002. Cette méthode, qui vise à fournir l'engrais à la plante en plusieurs fois, au rythme et en fonction de ses besoins, permet qu'il soit absorbé par celle-ci de manière optimale. Les risques de fuite de l'azote dans les nappes phréatiques sous forme de nitrates sont donc limités, en même temps que le taux de protéine du blé a toute chance de s'améliorer. Selon une enquête ONIC (Office des céréales) -ARVALIS (institut technique des céréaliers), le fractionnement en 2 apports, qui dominait encore nettement en 1995 -71% de parcelles de blé - est devenu minoritaire depuis 1999. En 2002, 86% des parcelles recevaient 3 apports et plus, 13% seulement ne recevant que 2 apports. Des chiffres du SCEES (ministère de l'Agriculture) pour la région Centre reflètent spécifiquement la progression du fractionnement en 4 apports : dans cette région, il est passé de 1% des situations en 1994 à 19% en 2001.

Autre évolution notable, celle de la dose d'azote au 1er apport. Pratiqué en fin d'hiver, cet apport est le plus susceptible de provoquer des fuites de nitrates, du fait de la pluviométrie. Entre 1995 et 2002, d'après l'enquête ONIC-ARVALIS, la dose du 1er apport est passée de 70 à 60 kg/ha dans les fractionnements à 2 apports et de 67 à 52 kg dans les stratégies à 3 apports.

Tous ces progrès sont encore plus marqués dans les zones céréalières, comme le montre une enquête annuelle réalisée par ARVALIS depuis 1999.

## DIÉTÉTIQUE

### CAMPAGNE D'INFORMATION CÉRÉALIÈRE À PROPOS DE L'OBÉSITÉ INFANTILE

Depuis l'automne dernier, les producteurs de céréales français apportent une contribution à la lutte contre l'obésité infantile au travers d'une campagne menée auprès de médecins et d'infirmiers hospitaliers.

10 000 brochures sur la modulation des apports alimentaires aux enfants et sur la place qu'y tiennent les produits céréaliers sont distribuées directement à un panel de 2200 médecins généralistes et pédiatres sensibilisés à la surcharge pondérale des enfants. 100 000

dépliants sur le sujet sont par ailleurs mis à disposition des familles dans les salles d'attente. Les deux documents ont été rédigés par des médecins nutritionnistes.

Des publicités informatives sont diffusées par ailleurs dans divers supports écrits spécialisés, offrant la possibilité aux professionnels intéressés de recevoir les brochures et dépliants.

Cette campagne est conduite par Univers Céréales, organisme chargé par les producteurs et transformateurs de céréales français de faire connaître les propriétés des produits céréaliers.

## INFO CHIFFRES

### LA CÉRÉALICULTURE FRANÇAISE DANS L'UE À 25

	France	UE à 25	Fr/UE à 25	Fr/UE à 15
Surfaces ttes céréales (Mha)	9,05	51,87	17,4%	24,8%
Rendement ttes céréales (T/ha)	6,82	4,69	149,1%	127,5%
Production ttes céréales (M/t)	61,87	243,09	25,5%	31,8%
dont blé* (Mt)	34,81	114,39	30,4%	36,2%
dont orge (Mt)	10,42	55,21	18,9%	22,2%
dont maïs (Mt)	13,94	42,36	32,9%	41,6%
dont avoine (Mt)	0,65	9,01	7,2%	9,2%
dont seigle (Mt)	0,13	8,19	1,6%	3,3%
dont autres** (Mt)	1,91	10,83	17,6%	27,7%

\* blés tendre et dur

D'après source COCERAL

\*\* triticale, sorgho ...

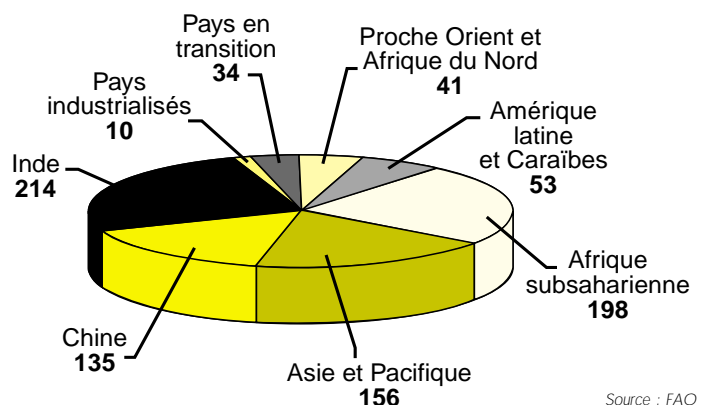
### LA FAIM AUGMENTE À NOUVEAU DANS LE MONDE

Dans son rapport annuel sur " L'insécurité alimentaire dans le monde ", la FAO soulignait fin novembre que le nombre de personnes sous-alimentées sur la planète avait progressé de 18 millions depuis 1995-97 après avoir baissé de 37 millions entre 1990 et 1995.

Certains pays ou ensembles de pays, comme le Bangladesh, le Mozambique, les Caraïbes, l'Amérique du Sud continuent à avancer dans la lutte contre la faim. D'autres, comme la Chine, ont cessé de progresser. Des pays très peuplés tels que l'Inde, l'Indonésie, le Nigeria et le Pakistan sont en régression.

Les facteurs de stagnation ou de recul sont divers : aggravation de la pauvreté des populations rurales, simultanément à la croissance démographique ; insuffisance des politiques agricoles ; baisse des surfaces cultivées en Chine ; impact de l'épidémie de SIDA sur la main d'œuvre agricole en Afrique.

#### Nombre de personnes sous-alimentées dans monde (1999-2001, en millions)



Source : FAO

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.  
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)  
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.